

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 27 juin 2018

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MONTEES/DESCENTES

SENIORS

L'équipe de **PECQ US 1** a été désigné montant supplémentaire par la Ligue de Paris, ce qui implique un montant supplémentaire sur chaque niveau de compétitions de District, comme suit :

Montant supplémentaire de D2 en D1 : CARRIERES GRESILLONS AS 1

Montant supplémentaire de D3 en D2 : JOUY EN JOSAS AS 1

Montant supplémentaire de D4 en D3 : VOISINS FC 2

Montant supplémentaire de D5 en D4 : ST ARNOULT US 1

Par ailleurs, les montants supplémentaires de D6 en D5 sont : ST ARNOULT US 2 & CHATOU AS 3

D5

De plus, afin de pourvoir aux places vacantes laissées libres par les non réengagements des équipes de CONFLANS PORTUGAIS 1, ESSARTS LE ROI AGS 1 & VERRIERE FC 1, la Cion désigne comme montant supplémentaire de D6 en D5 (sous réserve du respect des obligations en matière d'équipes obligatoires), les équipes suivantes :

MANTES USC 1
CROISSY US 2
YVELINES US 2

U19

L'équipe de **POISSY AS 2** a été désigné montant supplémentaire par la Ligue de Paris, ce qui implique un montant supplémentaire sur chaque niveau de compétitions de District. Comme suit :

Montant supplémentaire de D2 en D1 : VOISINS FC 1

Montant supplémentaire de D3 en D2 : HOUILLES AC 2

U17

ERRATUM

Montant en D3 : Après vérifications et en application de l'Article 14.5 du R.S. DYF, le montant désigné est MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 2 en lieu et place de GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1; car le départage s'effectue de la façon suivante :

GUERVILLE ARNOUVILLE :

Ratio de points : 2.25

Ratio de la différence de buts : 1.88

MONTIGNY LE BRETONNEUX AS

Ratio de points : 2.25

Ratio de la différence de buts : 2.17

SENIORS FEMININES A 11

La Cion prend connaissance de la montée en Ligue de **GUYANCOURT ES 1** en lieu et place de l'équipe du **PARIS SAINT GERMAIN FC 2**, non réengagée.

TIRAGE AU SORT SENIORS DAM D2

Le tirage au sort des deux poules qui composeront la **SENIORS DAM D2** la saison prochaine a eu lieu hier, mercredi 27 juin à **18h30** au siège du District.

POULE A

519963	AUBERGENVILLE FC 2
526858	BAILLY NOISY SFC 1
511721	BOIS D'ARCY AS 1
500644	CLAYES SOUS BOIS USM 1
549934	CONFLANS FC 2
513620	GUYANCOURT ES 2
520522	JOUY EN JOSAS AS 1
527743	MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1
513128	NEAUPHLE-PONT. 2
500634	RAMBOUILLET YVELINES 1
508864	TRAPPES ES 2
500650	VERSAILLES 78 FC 3

POULE B

549943	BOUGIVAL FOOT 1
513864	CARRIERES SUR SEINE US 1
529719	CHANTELOUP LES VIGNES US 1
522563	CHESNAY 78 FC LE 2
500598	EPONE USBS 1
537683	HARDRICOURT US 2
542759	HOUDANAISE REGION FC 1
500731	MAULOISE US 1
500737	VALLEE 78 FC 1
517482	VELIZY ASC 1
523263	VERNEUIL SUR SEINE US 1
534673	VOISINS FC 1